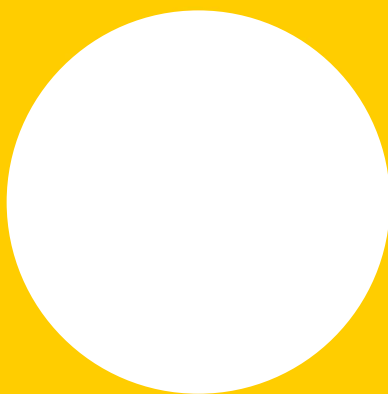




**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance
Régions
2014







SOMMAIRE

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	5
2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE.....	6
3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	7
3.1. Organe d'administration.....	7
3.2. Organe de direction.....	8
4. CHIFFRES CLÉS.....	9
5. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	10
5.1. L'activité 2014.....	10
5.2. Les faits marquants de l'année 2014.....	12
5.3. Les perspectives 2015.....	13
5.4. Le contrôle et la gestion des risques	13
5.5. Les résultats de Bpifrance Régions.....	18
5.6. Les informations légales.....	19
6. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2015.....	21
7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	22
8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE.....	23
8.1. Comptes sociaux.....	23
8.2. Annexe comptable.....	27
9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	39
9.1. Rapport sur les comptes individuels.....	39
9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés.....	43





1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Les partenariats avec les Régions se sont renforcés depuis 2013 avec la mise en place de Bpifrance. De nouveaux outils ont été déployés et les régions ont renforcé leur niveau de mobilisation financière notamment via Bpifrance Régions.

En terme de production, l'année 2014, marquée par une certaine atonie de la conjoncture économique et la relative faiblesse des investissements des entreprises, se traduit cependant par une quasi stabilité de l'activité de Bpifrance Régions. Ainsi en 2014, le montant des crédits bancaires garantis par Bpifrance Régions s'est établi à 786 M€, en hausse de 2 %.

Les montants de risques couverts ont néanmoins progressé de 9 %, avec un recours plus marqué des établissements bancaires aux fonds de garantie intervenant sur les finalités historiques les plus importantes que constituent la création (+7%) et la transmission (+7%).

Dans cette conjoncture difficile, les projets de transmission d'entreprises demeurent la première finalité couverte par les fonds régionaux de garantie, avec 40 % des interventions des fonds.

L'activité des fonds régionaux de garantie a été contrastée durant cet exercice, certains outils régionaux voyant leurs interventions renforcées par une démarche de redynamisation menée conjointement entre les équipes de la Région et Bpifrance Régions.

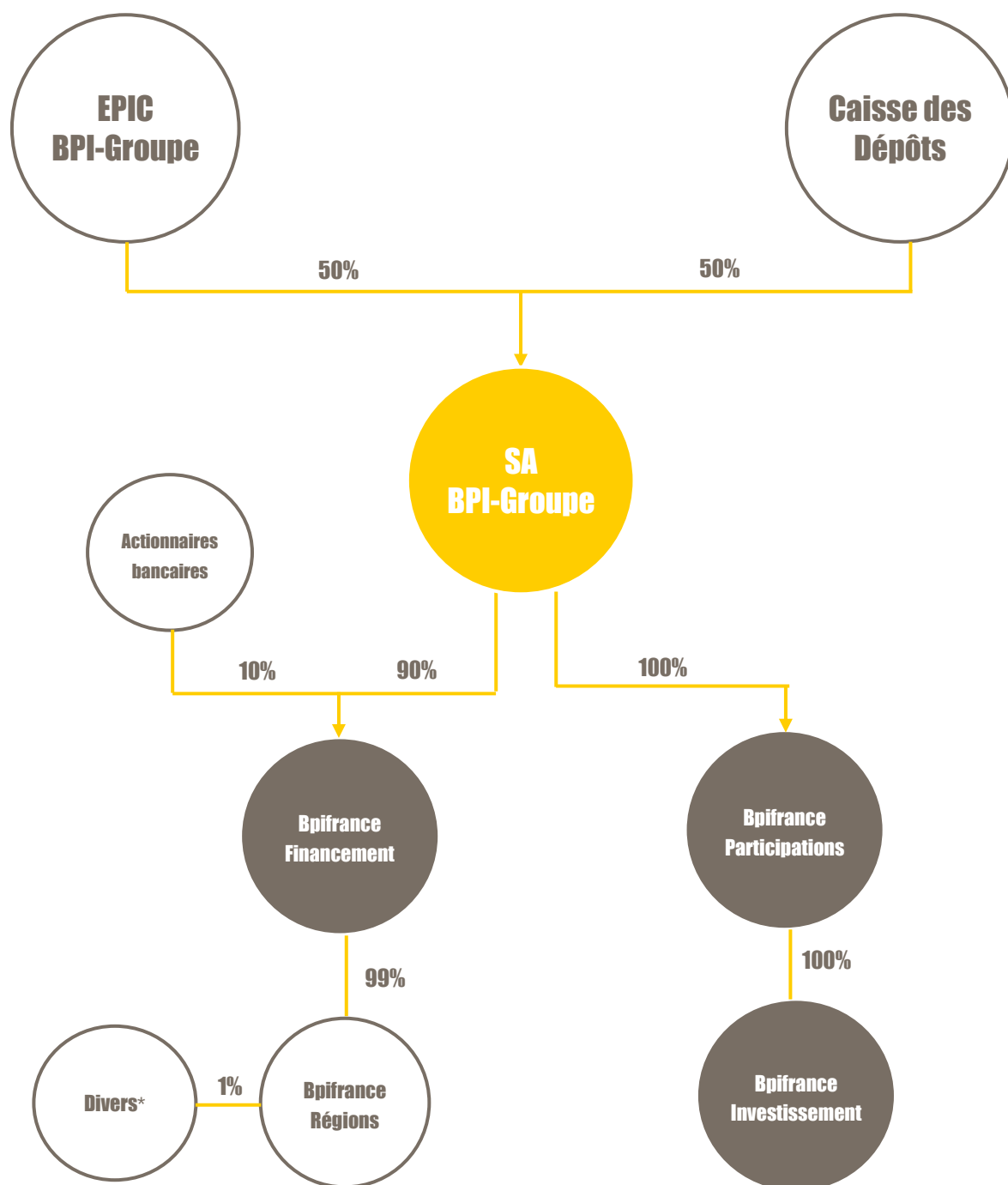
Bpifrance s'est engagé aux côtés des Régions pour assurer un recours optimisé à la garantie FEDER, ce qui a également soutenu l'activité de certains fonds.

Au sein de Bpifrance Régions, les Régions et Bpifrance se mobilisent ensemble pour servir l'avenir et assurer aux entreprises un accès simple et rapide aux financements dont elles ont besoin et contribuer ainsi au développement économique des territoires. Nous nous engageons ensemble à assurer la performance de ces outils au bénéfice des entreprises.

Marie ADELIN-PEIX
Présidente du Conseil d'Administration



2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE



* Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique, collectivités territoriales et administrateurs personnes physiques





3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.1. Organe d'administration

Président du Conseil d'Administration

Marie ADELIN-PEIX

Directrice Exécutive en charge des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale de Bpifrance

Administrateurs

Isabelle BEBEAR

Directrice de l'Université et de l'International de Bpifrance

Dominique CAIGNART

Directeur du Réseau Ile-de-France de Bpifrance

Joël DARNAUD

Directeur Exécutif en charge du Financement et du Pilotage du Réseau de Bpifrance

Véronique VÉDRINE

Directrice du Réseau Sud de Bpifrance

Jean-René JÉGOU

Directeur du Pôle Fonds Régionaux au sein de la Direction des Fonds de Fonds de Bpifrance

Association des Régions de France, représentée par **Marie-Madeleine MIALOT**

Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, chargée de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'économie solidaire

Région Alsace, représentée par **François LOOS**

Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, chargé du développement économique et de l'emploi

Région Ile-de-France, représentée par **Jean-Paul PLANCHOU**

Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, chargé du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et des nouvelles technologies

Région Midi-Pyrénées, (représentant en cours de désignation)

Région Pays de la Loire, représentée par **Christophe CLERGEAU**

1^{er} Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Bpifrance Financement, représentée par **Jean-Pierre ORCIL**

Directeur de l'Animation du Réseau de Bpifrance





Censeurs

Région Lorraine, représentée par **Thibaut VILLEMIN**

Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine

Région Rhône-Alpes, représentée par **Jean-Louis GAGNAIRE**

Vice-Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

3.2. Organe de direction

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Directeur Exécutif en charge de la Garantie et des Finances de Bpifrance



4. CHIFFRES CLÉS

(En millions €)

ACTIVITÉ	2013	2014
Montant des concours garantis	768	786
Création	153	165
Transmission	293	314
Développement	151	162
Renforcement des capitaux permanents	170	145
Répartition par type d'interventions garanties	768	786
Crédits bancaires	766	786
Fonds propres	3	-
Court terme	-	-
Nombre d'entreprises accompagnées	2 306	2315
Nombre de concours garantis	2 657	2618
Montant net des risques couverts	224	245
Encours total de risque au 31 décembre	641	693

(En milliers €)

COMPTES SOCIAUX	2013	2014
Actifs gérés en placements financiers	465 534	524 283
Total bilan	491 120	559 792
Fonds de garantie	385 632	447 970
Produit net bancaire	4 275	4 667
Résultat brut d'exploitation	2 605	2 484
Bénéfice net	1 733	1 654
Capitaux propres	16 343	17 997



5. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

5.1. L'activité 2014

Compte tenu de l'atonie de la conjoncture économique et de la faiblesse récurrente des investissements des entreprises, l'exercice 2014 se traduit par une quasi stabilité de l'activité, à 786 M€ de concours garantis, soit une augmentation de 2 %, avec toutefois une croissance de 9 % en montant des risques couverts.

Néanmoins, les banques ont eu un recours plus marqué aux fonds de garantie intervenant sur les finalités historiques les plus importantes que sont la création (+7%) et la transmission (+7%).

Dans cette conjoncture difficile, les projets de transmission d'entreprises demeurent la première finalité couverte par les fonds régionaux de garantie, avec 40 % des interventions des fonds.

● Situation des fonds de garantie

(En M€)	2013	%	2014	%
Création	153	19,9	165	21
Transmission	293	38,2	314	40
Développement	151	19,7	162	20,6
Trésorerie	170	22,1	145	18,4
Total	768	100	786	100

Au 31 décembre 2014 depuis sa création, Bpifrance Régions (ex-OSEO Régions) s'est vu confier par convention plus de 412 millions € de dotations régionales (dont 26,5 millions € de fonds FEDER et 42,6 millions € au titre du fonds d'assurance des fonds régionaux¹) qui ont permis de garantir plus de 6,4 milliards € de crédits à des PME et TPE.

● Montant des concours garantis par secteur d'activité

	2013		2014	
	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %
Industrie	29,9	25,4	27,8	25,3
Construction	9,7	9,2	11	8,6
Commerce - Transports	22,7	27,9	23,3	26,8
Services aux entreprises	12,5	10,9	12,9	11,7
Services à la personne	16,4	15,2	15,6	16,8
Tourisme	8,9	11,4	9,5	10,8

La répartition des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux reste globalement homogène. Entre 2013 et 2014, la répartition des secteurs d'activité garantie demeure stable. Une augmentation de 22 % de la part du secteur de la construction, au détriment de l'industrie est toutefois à noter sur les fonds régionaux.

¹ Dont 30 millions d'euros versés par l'Etat à la création du fonds d'assurance.



● L'activité des fonds régionaux en 2014

(En €)	2013				2014			
Fonds de Garantie	Nombre de bénéficiaires	Nombre de Concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de Concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti
Région Alsace	22	24	5 340 000	1 882 250	13	13	3 370 000	1 193 000
Région Aquitaine	22	7	1 174 482	1 754 099	37	4	1 316 000	4 476 007
Région Auvergne	82	91	18 546 400	5 999 090	44	51	10 205 683	3 323 000
Région Basse Normandie	111	106	25 101 900	9 150 524	114	84	17 747 475	9 275 916
Région Bourgogne	23	27	7 585 094	2 498 744	38	45	11 294 438	3 929 803
Région Bretagne	127	159	63 019 414	16 437 768	113	163	49 473 871	13 253 861
Région Centre	30	36	13 903 033	4 121 714	47	56	17 707 084	6 988 546
Région Champagne-Ardenne	26	29	7 494 000	2 410 700	48	59	14 711 584	4 258 129
Région Corse	50	57	15 269 203	4 414 101	64	26	7 016 875	6 599 497
Région Franche-Comté	17	16	4 313 000	1 473 000	21	18	5 332 000	2 531 989
Région Haute Normandie	39	43	9 414 750	3 097 088	33	34	6 908 510	2 347 103
Région Ile de France	751	970	382 380 747	99 590 619	746	990	407 027 833	105 547 743
Région Languedoc-Roussillon	14	15	3 586 000	1 075 800	20	30	7 573 236	2 091 971
Région Limousin	58	64	11 926 057	3 437 925	86	86	19 708 387	8 152 327
Région Lorraine	26	35	8 343 913	2 632 114	83	111	34 252 046	11 932 023
Région Midi-Pyrénées	38	24	14 657 000	8 916 170	50	14	9 952 758	10 330 680
Région Nord Pas de Calais	253	323	57 570 353	17 495 796	138	166	34 174 623	11 000 318
Région PACA	2	2	600 000	180 000	17	17	3 881 000	1 164 300
Région Pays de la Loire	363	395	72 727 455	21 602 420	370	402	76 225 908	21 172 101
Région Picardie	10	10	3 241 000	1 129 850	5	6	575 542	209 440
Région Poitou-Charentes	14	16	5 357 000	1 518 045	20	24	8 139 000	1 895 170
Région Rhône-Alpes	198	208	36 652 890	12 890 761	204	219	39 173 431	13 809 201
Total	2 276	2 657	768 203 690	223 708 576	2 311	2 618	785 767 285	245 482 127

(1) Hors FEDER

En 2014, l'activité des fonds régionaux de garantie a été contrastée. L'accroissement global des interventions résulte principalement de la progression de 6 fonds.

Les hausses les plus significatives concernent PACA (+ 547%), la Lorraine (+310%), le Languedoc Roussillon (+ 111%) et, dans une moindre proportion, le Limousin (+ 65%), Poitou-Charentes (+ 52 %) et la Bourgogne (+ 49 %).

Ces progressions d'activité sont consécutives :

- Pour les Fonds PACA, Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon à une redynamisation des Fonds de garantie effectuée de concert entre les équipes de la Région et Bpifrance Régions,
- Pour les Fonds Lorraine, Bourgogne et Limousin, au recours accru à la garantie FEDER qui a mobilisé de manière plus importante la garantie régionale intervenant en contre-partie. Pour mémoire, la production sur le fonds Lorraine a été bloquée en 2013 dans l'attente des résultats d'un contrôle CICC.

La production réalisée par le FRG Ile de France représente toujours une part très importante, encore en progression en 2014, de l'ensemble de la production enregistrée par Bpifrance Régions (52 %).



5.2. Les faits marquants de l'année 2014

Adoption par le Conseil d'Administration des principes d'évolution du modèle des fonds régionaux de garantie

Le cadre de gestion de la garantie FEDER nécessite de faire évoluer le modèle actuel de gestion des fonds régionaux de garantie de Bpifrance Régions, afin de permettre aux Régions de mobiliser, si elles le souhaitent, des fonds européens dans les fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions de manière sécurisée.

2 modalités de gestion devraient notamment être revues au regard de la réglementation FEDER : les frais de gestion et le pilotage et la consommation des dotations.

Le Conseil d'Administration a validé les principes d'un nouveau modèle de gestion :

- coefficient multiplicateur calculé sur les utilisations,
- produits de placement et commissions crédités au Fonds et utilisées pour financer la production nouvelle,
- forfait débité par utilisation, élaboré sur la base d'une méthode validée par les instances nationales et régionales,
- suivi de la production réalisé sur les utilisations,
- redéploiement des dotations « non consommées » pour les autorisations déchues et annulées.

Les impacts de cette évolution seraient les suivants pour les Régions :

- Augmentation moyenne de 25 % de la capacité d'engagement grâce au maintien des coefficients multiplicateurs,
- Modèle sécurisé et fiable par une mise en cohérence avec la réglementation européenne,
- Rentabilité des ressources en gestion encore plus efficiente.

Le Conseil d'Administration a autorisé la mise en place de ce modèle à partir de 2015, pour les régions qui le souhaitent, selon des modalités opérationnelles qui pourraient être les suivantes :

- création des nouveaux Fonds,
- mise en gestion extinctive des anciens Fonds,
- transfert de dotations des anciens Fonds (FRG dont FEDER le cas échéant) vers les nouveaux Fonds régionaux.

Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes

Bpifrance Régions est un établissement de crédit. A ce titre, il est soumis à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux dispositions du Code Monétaire et Financier.

L'article 612-43 du Code Monétaire et Financier et le règlement n° 84-09 du comité de la réglementation comptable prévoient que le contrôle d'un établissement de crédit, dont le total de bilan est supérieur à 450 M€, doit être exercé par deux commissaires aux comptes.

Le total de bilan de Bpifrance Régions est passé de 422 M€ au 31 décembre 2012 à 491 M€ au 31 décembre 2013. De ce fait, et en application des dispositions ci-dessus, Bpifrance Régions, dont les comptes étaient contrôlés jusqu'alors par un seul commissaire aux comptes, doit nommer un second commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le conseil d'administration réuni le 17 décembre 2014 a donc convoqué une assemblée générale le 9 janvier 2015 afin de procéder à cette nomination.

Modification des statuts : suppression de l'obligation de détenir une action pour être administrateur

La Loi de Modernisation de l'Economie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 a supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2009, l'obligation faite aux administrateurs de détenir des actions de la société, en prévoyant que seuls les statuts peuvent le leur imposer.

L'article 18 des statuts de Bpifrance Régions prévoit que "chaque administrateur doit être propriétaire d'une action".

Afin d'alléger la gestion de l'actionnariat de Bpifrance Régions, il a été proposé au conseil de ne plus conditionner l'exercice de la fonction d'administrateur à la détention d'une action, en application de la Loi LME.

Dans sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale de supprimer l'article 18 des statuts.





5.3. Les perspectives 2015

L'activité prévisionnelle des fonds régionaux de garantie a été fixée à 220 M€ pour 2015, à l'identique de l'objectif 2014. Un point sera effectué en début d'année avec chaque région afin d'établir les priorités de l'exercice.

L'année 2015 pourrait voir également la mise en place opérationnelle des premiers nouveaux fonds régionaux de garantie, selon le modèle validé par le conseil d'administration en 2014, ainsi que la mise en place de nouveaux fonds de garantie FEDER.

Enfin, Bpifrance Régions accompagnera les collectivités régionales dans la réforme territoriale, en application de la Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Cette réforme pourrait avoir des impacts sur le périmètre des nouveaux fonds.

5.4. Le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques

Bpifrance Régions bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, Bpifrance Financement, ou la maison mère du groupe, Bpifrance SA, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

• Le contrôle interne et la maîtrise des risques de Bpifrance

Agréés comme établissement de crédit, Bpifrance Financement et sa filiale Bpifrance Régions sont soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 jusqu'au 5 novembre 2014 puis à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

Le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique s'applique au groupe Bpifrance depuis le 4 novembre 2014. Il repose sur une supervision commune entre la BCE et l'ACPR.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, Bpifrance Régions dispose, de la part du régulateur, d'une exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle.

L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne du groupe Bpifrance

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Sa définition, mise en œuvre et surveillance sont de la responsabilité des dirigeants ainsi que du management. Il comprend notamment les trois fonctions suivantes :

- Une direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP) qui regroupe pour le groupe Bpifrance les équipes anciennement dénommées sous les appellations :
 - la Direction du Contrôle Permanent - Risques (DCPR) de Bpifrance Financement,
 - la fonction de Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de Bpifrance Investissement.

Cette direction comprend également en lien fonctionnel des unités de contrôle permanent présentes dans les directions opérationnelles "Finances" et "Systèmes d'Informations".

Le dispositif de conformité et de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois, des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques opérationnels auxquels est exposé le groupe.



- La fonction "gestion des risques" au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 sus-nommé, placée sous la responsabilité de la Direction de la Consolidation des Risques (DCR), et dont l'organisation repose sur :

- Une coordination de tous les dispositifs qui interviennent dans la mesure des risques.
- Un Comité des Risques Groupe (CRG), qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du Groupe Bpifrance et de ses filiales.

Le CRG est composé des Dirigeants Effectifs de Bpifrance, des Directions contribuant à la mesure, la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi que de fonctions indépendantes des unités opérationnelles. Il peut, si nécessaire, associer à ses travaux toute autre fonction de Bpifrance ou toute compétence externe. Il est présidé par le Directeur Général de Bpifrance SA ou, en son absence, par l'un des Dirigeants Effectifs.

Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Il exerce une surveillance sur l'ensemble des risques du Groupe Bpifrance, qu'ils soient portés par Bpifrance ou ses filiales directes ou de second rang. Celles agréées en qualité d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille font l'objet d'un suivi spécifique. Les filiales ou les participations n'ayant pas le statut d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille entrent dans le champ du CRG lorsqu'elles peuvent exposer Bpifrance ou des sociétés du Groupe à des risques significatifs. Ces derniers font alors l'objet d'un suivi de leur évolution et d'un examen des dispositifs de maîtrise mis en œuvre par ces sociétés ou le Groupe.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA), couvre l'ensemble des activités et des sociétés du groupe Bpifrance.

L'IGA a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement des dispositifs de conformité, de contrôle permanent et de maîtrise des risques. Elle ne définit ni ne gère ces dispositifs, mais contribue à la réduction des risques par les recommandations qu'elle formule.

- Le dispositif de contrôle interne du Groupe Bpifrance est régi par la Charte de conformité - contrôle permanent, document en cours de révision, la Charte d'audit pour l'IGA et la Doctrine d'intervention de la DCR.

Complétés par leurs procédures d'application, ces trois documents décrivent globalement les composantes et les objectifs de chacun des trois métiers.

Ils ont été validés par le Directeur Général, présentés au Comité d'Audit des sociétés concernées puis diffusés dans le groupe.

- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit de Bpifrance ainsi que deux comités spécifiques : le Comité des Risques Groupe et le Comité de Contrôle Interne Groupe. Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP), et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit de Bpifrance, maison mère du groupe.

La fonction de Contrôle Permanent Risques de Bpifrance Financement

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance, qui constituent le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, s'assure du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance.

Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est réalisé par des collaborateurs exclusivement dédiés à cette fonction de contrôleur permanent, au sein de la DCCP.



Les acteurs principaux du contrôle permanent de second niveau sont :

- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, comprenant les 2 équipes qui lui sont rattachées fonctionnellement, à savoir la SSI, responsable du contrôle permanent de la direction des systèmes d'informations et le contrôle permanent de la Direction Finances Groupe (incluant notamment la révision comptable) ;
- La fonction de Gestion des Risques, en charge du contrôle permanent de deuxième niveau des risques de crédit, des risques financiers et des risques de marché ;
- Les autres fonctions de contrôle permanent : la fonction juridique et la fonction finance, qui respectivement assument, d'une part, la responsabilité de la prévention et de la maîtrise des risques juridiques et des risques judiciaires de Bpifrance, et d'autre part, la correcte élaboration et communication de l'information comptable et financière.

Ces Directions exercent une mission de prévention et de contrôle des risques en complétant les contrôles de premier niveau exercés au sein des directions opérationnelles.

En particulier, la DCCP couvre notamment :

- le contrôle des engagements et des risques des métiers permettant de veiller au respect des réglementations et normes propres aux métiers de Bpifrance Financement,
- la conformité, afin de s'assurer que les nouveaux produits et actes juridiques sont conformes aux réglementations applicables,
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCBFT),
- la déontologie,
- la gestion de la cartographie des risques opérationnels inhérents à l'ensemble des activités de Bpifrance Financement et de ses filiales, ainsi que le dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

La Charte et les procédures du Contrôle Permanent Risques

La charte du contrôle permanent de Bpifrance Financement précise les objectifs et la méthodologie des contrôles. Cette charte sera revue en 2015.

Un plan de contrôle annuel définit les vérifications à effectuer et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables de contrôle permanent et en collaboration avec les directions opérationnelles. Ce plan est validé par le Comex, présenté au Comité de Contrôle Interne Groupe, puis mis en œuvre par la DCCP.

Un outil informatique permet d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations par les directions concernées et de produire des états de reporting.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) y est également décrit. Dans ce domaine, des actions de formation et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs ont été poursuivies par un procédé de « e-learning ».



En 2014, les vérifications du contrôle permanent ont concerné une large part des métiers de Bpifrance Financement, au titre de ses trois activités de financement, de garantie et d'innovation, ainsi que des directions opérationnelles du siège.

Elles ont été réalisées par des contrôles sur pièces et ont porté sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations de crédit ou d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations de la DCCP et des recommandations de l'Inspection Générale - Audit.

Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du groupe Bpifrance, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- Une charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui, sur la base de l'organisation du groupe Bpifrance, repose sur une évaluation des risques de chaque activité. Ce plan planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités et des filiales dans un délai maximal de trois ans à compter de 2014. Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par la combinaison de son niveau de risque et d'une fréquence d'audit.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur Général, l'organe Exécutif de Bpifrance Financement et le Comité d'Audit et des Risques de l'établissement.

- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de maîtrise des risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02.
- Un rapport conclut chaque mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié, qui assure le suivi de leur réalisation totale et produit des reportings. Les recommandations sont cotées de 1 à 3 selon un niveau de criticité croissant.
- Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare au fil de l'eau à l'IGA leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. L'IGA réalise un suivi mensuel du niveau d'implémentation des recommandations. Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.
- L'IGA rend compte aux organes exécutifs et délibérants de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.

En 2014 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités.

Ces missions ont eu pour objectifs d'analyser les composantes du dispositif de maîtrise des risques des directions auditées et du niveau de maîtrise de ces risques.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations a observé une bonne mobilisation, avec un niveau de recommandations de type 3 en retard très faible.

Concernant Alsabail, établissement de crédit spécialisé dont Bpifrance est actionnaire de référence, une mission a été réalisée en 2014 par l'Inspection Générale – Audit sur la "location-simple" dans le cadre de la convention de contrôle périodique établie en 2011 entre la société et Bpifrance.

Par ailleurs, une convention a été conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a défini les relations entretenues entre la Direction Générale de l'Audit de la CDC (DGAU) et l'Inspection Générale-Audit de Bpifrance.

Les perspectives 2015

Début 2015, la DCCP a revu son organisation afin de dégager des synergies groupe et de créer de la transversalité en son sein.





Le plan de contrôle permanent pour l'exercice 2015 établi par la DCCP (en cours de validation) prévoit des vérifications dans l'ensemble des trois métiers de Bpifrance Financement (innovation, garantie et financement) ainsi que dans les directions du siège.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale-Audit prévoit, en 2015, la réalisation de missions qui concerneront globalement plusieurs directions du siège, pour tout ou partie de leurs activités. Des vérifications porteront également sur l'ensemble des directions de réseau ainsi que des filiales, dont Alsabail.

Dans le même temps, trois campagnes de suivi seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations. La fiabilité des réponses reçues des directions fera l'objet d'un audit spécifique.

● **Le contrôle interne et la maîtrise des risques de Bpifrance Régions**

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, Bpifrance Régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, Bpifrance Financement.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par Bpifrance Financement, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à trois niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction Générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure également une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction des Capitaux et du Bilan, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des pouvoirs publics ainsi que des régions, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.

Cette Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie, afin d'en assurer la solvabilité.

Elle simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.

- Le Comité des Risques Groupe, qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du groupe et de ses filiales.

Par ailleurs, Bpifrance Financement effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale Bpifrance Régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

La DCCP a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel 2014 et dont certaines ont concerné indirectement Bpifrance Régions (gestion des opérations de garantie, processus d'enregistrement comptable, gestion financière et du bilan, contrôles de premier niveau des activités de la filiale et des prestations qui lui sont rendues ...).

En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02, une limite de 50 milliers € a été fixée par l'organe exécutif pour Bpifrance Régions, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit et des Risques.

La mise en place d'une filière Risques, désormais appelée "Fonction Gestion des Risques", au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 sus-nommé, pour l'ensemble du groupe Bpifrance, coordonnée par la Direction de la Consolidation des Risques(DCR), répond à une obligation réglementaire et permet au Comité des Risques Groupe de surveiller l'évolution et la maîtrise des risques globales du Groupe ainsi que de Bpifrance Financement et ses filiales.





Le contrôle périodique

Au titre de l'année 2014 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont concerné indirectement les activités de Bpifrance Régions. Elles ont porté sur des directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, en particulier les domaines du contrôle de gestion, de la consolidation des risques et de la direction juridique groupe.

Pour l'ensemble de ces missions, une attention particulière a été portée aux éléments constituant le Dispositif de Maîtrise des Risques (DMR) des unités auditées.

Pour 2015, les vérifications menées dans certains métiers de Bpifrance Financement permettront d'analyser leurs contributions au dispositif de contrôle interne de Bpifrance Régions.

5.5. Les résultats de Bpifrance Régions

Le produit net bancaire qui se compose d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part des commissions sur les risques garantis est en hausse de 9 % à 4 667 milliers €. Cette hausse s'explique :

- par des commissions de garantie qui augmentent d'environ 6 % à 3 617 milliers €, accompagnant une évolution des encours moyens de risque utilisés au 31 décembre qui progressent à 584 millions € au 31 décembre 2014,
- par une hausse des produits financiers de 16% par rapport à 2013, à 980 milliers €. Ils sont eux-mêmes composés :
 - de la rémunération des placements adossés aux fonds propres de la société pour 148 milliers €, contre 32 milliers € en 2013, à la suite d'un changement de stratégie d'investissement (remplacement des certificats de dépôts par des OAT, dont les taux de rémunération sont meilleurs).
 - de la rémunération de la société égale à 10% des produits financiers adossés aux fonds de garantie pour 832 milliers €, stable par rapport à 2013.

Les frais généraux s'élèvent à 2 183 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions, cette dernière ne disposant pas de moyens propres.

Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 2 484 milliers € contre 2 605 milliers € au 31 décembre 2013.

Enfin, après impôt le résultat est de 1 654 milliers € contre 1 734 milliers € en 2013.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses et précontentieuses de l'année s'élèvent à 16,7 millions € contre 18 millions € en 2013.

Le solde des fonds de garantie après enregistrement des dotations de l'année pour 45,8 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 398,5 millions € avec les fonds de garantie régionaux innovation « FRIIF ».

Au 31 décembre 2014, le total du bilan s'élève à 560 millions d'euros, en hausse de 13.9% par rapport au 31 décembre 2013. Le ratio du rendement des actifs s'élève en 2014 à 30 points de base.



5.6. Les informations légales

• Mandats exercés en 2013 par les mandataires sociaux

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELIN-PEIX

Directrice Exécutive en charge des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale de Bpifrance

Administrateurs

Isabelle BEBEAR

Directrice de l'Université et de l'International de Bpifrance

Membre du Conseil d'Administration du Fonds Capmezzanone, de Proparco et de Tuninvest Innovations

Dominique CAIGNART

Directeur du Réseau Ile-de-France de Bpifrance

Membre du Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Développement de la Région Ile-de-France

Administrateur de SATT LUTECH et de SATT IDF INNOV

Joël DARNAUD

Directeur Exécutif en charge du Financement et du Pilotage du Réseau

Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme et d'Avenir Entreprises Investissement

Représentant permanent de Bpifrance Financement au Conseil d'Administration de Bpifrance Investissement Régions

Véronique VEDRINE

Directrice du Réseau Sud de Bpifrance

Membre du Conseil d'Administration de la société ACTIA

Administrateur du Groupe La Dépêche du Midi

Président de l'Institut Français des Administrateurs (I.F.A.) Midi-Pyrénées

Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'Administration de l'IRDI (Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées) et de MPC (Midi-Pyrénées Croissance)

Trésorière du Comité Régional des Banques de PACA

Jean-René JÉGOU

Directeur du Pôle Fonds Régionaux au sein de la Direction des Fonds de Fonds de Bpifrance

Membre du Conseil d'Administration des sociétés de capital risque FAM, Galia Venture, Samenar, Soridec

Membre du Conseil de Surveillance des sociétés de capital risque Soridec 2, Irdivov, et des sociétés de gestion Cap

Décisif Management, Alsace Capital et du Fonds Régional de co-investissement Île-de-France

Association des Régions de France, représentée par Marie-Madeleine MIALOT

Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, chargée de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'économie solidaire

Administrateur de l'AFII, France Active, CAREL et Aéroport de Châteauroux Déols (Régional)

Membre du Comité Orientation BPI, du Comité Orientation ARACT et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux auprès du Conseil de l'Europe et rapporteur sur la Régionalisation en Europe

Région Alsace, représentée par François LOOS

Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, chargé du développement économique et de l'emploi

Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Française des Investissements Internationaux, d'ATESYS, de la Caisse de Crédit Mutuel Zinsel du Nord, de SODIV, d'Alsace Amorçage, Alsace Création

Membre du Conseil de Surveillance de EULER HERMES SFAC

Membre du Conseil Stratégique de GSE et d'Alsace Croissance

Membre du Comité exécutif d'Alsace International



Région Ile-de-France, représentée par **Jean-Paul PLANCHOU**

Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, chargé du développement économique, de l'emploi, de l'innovation et des nouvelles technologies

Représentant de la Région Ile-de-France de Capital IDF, de SAS CAP DECICIF, de SAS FinanCités, de SAS Scientipole Ile-de-France Capital, de la Société d'Economie Mixte Locale Génopole et de la Société G1J Ile-de-France
Membre du Conseil d'Administration d'EQUISOL

Région Midi-Pyrénées, (représentant en cours de désignation)

Région Pays de la Loire, représentée par **Christophe CLERGEAU**

1^{er} Vice-Président du Conseil Régional des Pays de la Loire

Administrateur de la SEM régionale des Pays de la Loire et de la SPL régionale des Pays de la Loire

Bpifrance Financement, représentée par **Jean-Pierre ORCIL**

Directeur de l'Animation du Réseau de Bpifrance

Représentant permanent de Bpifrance Financement au Conseil d'Administration de GRAS SAVOYE AUXI-ASSURANCE

Vice-Président de l'Association JESSICA FRANCE

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Directeur Exécutif en charge de la Garantie et des Finances de Bpifrance

Représentant permanent de la Bpifrance Financement au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de la SIAGI et de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)

● **Rémunérations des mandataires sociaux**

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice. Ils ne détiennent par ailleurs aucun autre mandat dans le groupe.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.





6. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2015

• Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2014 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

• Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 de la façon suivante :

	Euros
Bénéfice net 2014	1 653 870, 84
Report à nouveau	1008,86
Montant à répartir	1 654 879, 70
Réserve légale	0,00
Autres réserves	1 650 000, 00
Le solde étant reporté à nouveau	4879, 70

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de 1 653 870, 84 €, en réserve libre de 1 650 000 € et pour le solde, soit 4 879, 70 €, en report à nouveau.

• Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

• Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.



7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R 225-81, R 225-85 et R 225-102 du Code de Commerce)

(En K€)

NATURE DES INDICATIONS	2010	2011	2012	2013	2014
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Produit Net Bancaire	3 520	4 051	4 043	4 275	4 667
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	2 605	1 901	2 474	2 605	2 484
Impôt sur les bénéfices	874	624	829	872	830
Résultat net	1 731	1 277	1 645	1 734	1 654
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (En €)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,21	5,32	6,85	7,22	6,89
Résultat net	7,21	5,32	6,85	6,85	6,89
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0 00
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
Nombre de salariés équivalent temps plein au 31 décembre	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	0	0	0	0	0

8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE

8.1. Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2014

(En €)

ACTIF	NOT E	31/12/2014	31/12/2013
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	1	184 421 091	157 962 191
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.1	79 375 002	98 650 270
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1	260 487 272	208 922 502
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			
LOCATION SIMPLE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000	4 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ			
ACTIONS PROPRES			
AUTRES ACTIFS	3	35 476 656	25 542 700
COMPTES DE RÉGULARISATION	4	27 897	38 381
TOTAL DE L'ACTIF		559 791 918	491 120 045



Bilan au 31 décembre 2014

(En €)

PASSIF	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.2	1 365 702	1 021 438
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE			
DETTE REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
AUTRES PASSIFS	5	1 567 085	5 191 581
COMPTES DE RÉGULARISATION	6	14 599 777	10 908 748
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	76 292 490	72 021 936
DETTE SUBORDONNÉES			
FONDS DE GARANTIE	7	447 969 567	385 632 916
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	9	17 997 297	16 343 426
- CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
- PRIMES D'ÉMISSION		612 417	612 417
- RÉSERVES		10 930 000	9 192 937
- ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
- REPORT A NOUVEAU (+/-)		1009	4 566
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		1 653 871	1 733 506
TOTAL DU PASSIF		559 791 918	491 120 045





Hors bilan au 31 décembre 2014

(En €)

HORS-BILAN	note	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	10	787 196 568	727 821 846
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS SUR TITRES			





Compte de résultat au 31 décembre 2014

(En €)		note	31/12/2014	31/12/2013
+	Intérêts et produits assimilés	11	4 591 798	4 245 551
-	Intérêts et charges assimilées			
+	Revenus des titres à revenu variable			
+	Commissions produits		0	0
-	Commissions charges			
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+	Autres produits d'exploitation bancaire		83 840	41 412
-	Autres charges d'exploitation bancaire		8 160	11 623
PRODUIT NET BANCAIRE			4 667 478	4 275 341
-	Charges générales d'exploitation	12	2 183 201	1 669 868
-	Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			2 484 277	2 605 473
+/-	Coût du risque			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 484 277	2 605 473
+/-	Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			2 484 277	2 605 473
+/-	Résultat exceptionnel			
-	Impôt sur les bénéfices		830 406	871 967
+/-	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET			1 653 871	1 733 506





8.2. Annexe aux comptes

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n° 91-01 modifié et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2000-03 modifié.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire publié au Journal Officiel le 31 décembre 2014 sera applicable à compter du 1er janvier 2015.

Les comptes de Bpifrance Régions sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Bpifrance Financement.

● Règles de présentation et d'évaluation

● PRESENTATION DES COMPTES

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions,
- l'activité fiscalisée de Bpifrance Régions présentée selon les normes du CRC 2000-03 qui ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation se caractérise principalement par l'insertion dans le format du compte de résultat de cinq soldes intermédiaires de gestion obligatoires.

● PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'EVALUATION DU PORTEFEUILLE

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié.

Evaluation des titres de placement :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

● Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent entre :

- **Immobilisations incorporelles** : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties dès leur mise en exploitation sur une durée économique de 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Bpifrance Régions ne détient aucune immobilisation corporelle.



- **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'EVALUATION DES OPERATIONS GENERATRICES D'UN RISQUE DE CREDIT**

- **Principe de ventilation des encours selon l'application du CRC 2002-03**

Les engagements hors bilan donnés sont présentés selon l'application du CRC 2002-03 relatif à la ventilation des encours sains, des encours restructurés, des encours douteux et encours douteux compromis. L'activité de Bpifrance Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon l'information en possession de Bpifrance Régions et en particulier celle communiquée par les banques.

Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informée de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.

Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informée par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours restructurés ne sont pas identifiés dans les encours hors bilan car ; d'une part les banques ne communiquent pas les informations permettant d'apprécier si la restructuration est hors ou dans le marché et ; d'autre part les restructurations n'affectent pas le résultat de Bpifrance Régions.

- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés**

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. Bpifrance Régions l'indemnise au terme de ce processus, en y intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance que la banque a sur elle et sur la durée du portage.

Provisions sur encours de Bpifrance Régions

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie de Bpifrance Régions. Le risque d'appel en garantie de Bpifrance Régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré selon l'application du CRC 2002-03**

L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

- **Comptabilisation des commissions reçues selon l'application du CRC 2009-03**

L'application du règlement 2009-03 du CRC, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'a pas d'incidence sur les comptes de Bpifrance Régions compte tenu de la nature de son activité.

- **FONDS DE GARANTIE**

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance Financement des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes, charges et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.





Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- au hors bilan, les garanties données (cf. note 10),
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 7).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses, subventions décaissées).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 7.2 et 7.4, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Financement des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Fonds de garantie ».

• PRINCIPE DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

• ENGAGEMENTS SOCIAUX

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société Bpifrance Régions n'emploie pas de personnel.



• Note 1 - Portefeuille titres

1.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2014

(En €)	Effets publics et Valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2013	157 962 191	208 922 502	0
Entrées et autres mouvements (1)	27 723 589	219 553 073	0
Sorties	- 2 000 000	- 167 800 000	0
Variation des créances rattachées	735 311	- 188 302	0
Montant brut au 31/12/2014	184 421 091	260 487 273	
Dépréciations cumulées au 31/12/2014 (2)	0	0	0
Montant net au 31/12/2014	184 421 091	260 487 273	0

(1) Amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie s'élèvent à 426 088 958

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(En millions €)	D ≤ 3 m	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	2 044 259	22 075 058	157 508 724	2 793 050	184 421 091
Obligations et autres titres à revenu fixe	68 999 203	81 450 910	97 100 305	9 843 697	3 093 158	260 487 273
	68 999 203	83 495 169	119 175 363	167 352 421	5 886 208	444 908 364
	439 022 156					

a. Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

	2014						2013
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		Total	Total
(En millions €)		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	184 421 091	171 344 403	89 142 870	0	0	444 908 364	366 884 693
Total	184 421 091	260 487 273		0		444 908 364	366 884 693



1.3 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses) au 31 décembre 2014

(En €)

Global	Valeur brute comptable	Valeur De marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	444 908 364	473 902 103	28 993 739		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'Etablissement avec un objectif général de couverture des risques

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange

(En €)

Fonds Propres	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	18 819 406	19 417 276	597 870		

(En €)

Fonds Garanties	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	426 088 958	454 484 827	28 395 869		

• Note 2 - Créances sur les établissements de crédit (actif)

Créances sur les établissements de crédit (actif – en €)	31.12.2014	31.12.2013
A vue	79 375 002	98 650 270
Total	79 375 002	98 650 270

• Note 2.2 - Créances sur les établissements de crédit (passif)

Créances sur les établissements de crédit (passif – en €)	31.12.2014	31.12.2013
A vue	1 365 702	1 021 438
Total	1 365 702	1 021 438



● Note 3 – Autres actifs

(En €)

Autres actifs	31.12.2014	31.12.2013
Fonds en gestion pour compte de tiers		5 120 999 ²
Etat – Dotations à recevoir sur fonds de garantie	35 309 100	20 370 079
Fonds de garantie des dépôts	40 000	34 640
Clients commissions	70 017	0 ³
Impôts et taxes	57 539	16 982
Total	35 476 656	25 542 700

● Note 4 – Comptes de régularisation – Actif

(En €)

Comptes de régularisation "Actif "	2014	2013
Commissions à recevoir (Cut-Off) :		
- sur fonds propres	9 067	11 993
- sur fonds de garantie	9 066	11 992
Produits à recevoir sur fonds en gestion pour compte de tiers	9 764	14 396
Inter-établissement	0	
Total	27 897	38 381

● Note 5 – Autres passifs

(En €)

Autres passifs	2014	2013
Fonds en gestion pour compte de tiers		5 120 999 ⁽¹⁾
Impôts et taxes	0	43 055
Créditeurs divers (1)	8 579	27 527
Etat – dotation à restituer sur fonds de garantie	1 558 506	
Total	1 567 085	5 191 581

² En 2013, les Fonds en Gestion pour compte de tiers figuraient au bilan dans la rubrique Autres Actifs et Autres Passifs pour un montant de 5 120 999

³ Le solde des comptes clients était créditeur en 2013 suite à la migration ATRIUM, les régularisations 2014 ont corrigé les créances.





● Note 6 – Comptes de régularisation – Passif

(En €)

Comptes de régularisation " Passif "	2014	2013
Charges d'exploitation à payer	253 953	286 070
Commissions constatées d'avance (Cut-off) :		
- sur fonds propres	686 391	575 209
- sur fonds de garantie	686 257	575 100
Commissions perçues d'avance (commissions uniques et uniques simplifiées)	12 973 176	9 472 369
Total	14 599 777	10 908 748⁴

⁴ Dont 3 408 436 avec Bpifrance Financement (inter-co)





● **Note 7 – situation comptable des fonds de garantie régionaux(En €)**

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31/12/2013	DOTATIONS 2014	Résultats 2014	Solde des fonds de garantie au 31/12/2014	Contentieux et Intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
REGIONS						
ALSACE	3 617 709	476 000	-128 594	3 965 115	1 803 022	5 768 138
AQUITAINE	5 501 008		80 189	5 581 197	1 670 626	7 251 823
AUVERGNE	7 113 922	1 120 000	-181 903	8 052 019	1 889 595	9 941 614
BASSE NORMANDIE	7 140 812	420 000	-53 891	7 506 920	806 954	8 313 874
BOURGOGNE	5 176 935		-396 299	4 780 637	1 465 139	6 245 776
BRETAGNE	19 621 252	2 000 000	-226 959	21 394 293	4 113 335	25 507 628
CENTRE	9 331 713	-275 481	497 817	9 554 049	2 109 893	11 663 942
CHAMPAGNE ARDENNES	4 963 948	82 171	-14 234	5 031 885	1 383 145	6 415 030
CORSE	17 069 881		141 294	17 211 176	1 462 711	18 673 887
FRANCHE COMTE	7 812 552	43 795	1 890	7 858 237	2 649 198	10 507 435
HAUTE NORMANDIE	5 220 305	1 190 000	-234 574	6 175 731	1 541 106	7 716 836
ILE DE FRANCE	91 061 455	16 190 500	-1 907 545	105 344 410	21 613 165	126 957 575
LANGUEDOC ROUSSILLON	5 261 391		-12 664	5 248 728	1 281 150	6 529 877
LIMOUSIN	5 237 955	500 000	-499 150	5 238 805	2 120 741	7 359 547
LORRAINE	18 416 359	-2 356 843	-13 406	16 046 109	6 108 111	22 154 220
MIDI PYRENEES	10 610 660	2 043 352	559 273	13 213 285	1 693 811	14 907 096
NORD PAS-DE-CALAIS	17 478 871	2 000 000	-585 173	18 893 698	5 955 538	24 849 236
PACA	4 557 550	2 970 000	-255 382	7 272 169	940 276	8 212 445
PAYS DE LOIRE	22 798 749	15 000 000	-1 187 390	36 611 359	4 593 917	41 205 276
PICARDIE	6 737 044		-78 940	6 658 104	986 877	7 644 981
POITOU CHARENTE	4 903 733		-23 619	4 880 114	1 195 534	6 075 648
RHÔNE ALPES	20 231 357	3 404 762	-680 676	22 955 443	4 941 022	27 896 465
DEPARTEMENTS						
BAS RHIN	1 315 335		54 706	1 370 042	295 726	1 665 767
GIRONDE FAC33	1 633 797	-1 631 415	33 577	35 959	83 955	119 915
HAUT RHIN	241 264		433	241 697	271 588	513 285
MOSELLE	300 718		-2 446	298 272	169 631	467 904
PARIS	5 368 190	476 000	1 078	5 845 269	1 279 793	7 125 062
SARTHE	741 593		7 813	749 405	34 418	783 823
SEINE ET MARNE	222 291		4 810	227 101	35 639	262 740
ASSURANCE DES FDS REG	44 282 071	2 117 999	792 719	47 192 789	0	47 192 789
FIP FRANCHE COMTE	366 982		-70 861	296 121	0	296 121
RHÔNE ALPES FRERA	2 856 351		-83 298	2 773 053	1 497 070	4 270 122
TOTAL	357 193 753	45 770 840	-4 461 403	398 503 189	75 992 687	474 495 876

(1) Le montant des dotations 2014 (45 771 K€) correspond aux dotations effectivement reçues en 2014, minorées des dotations à recevoir des années antérieures et des remboursements ou annulations de 2014, majorées des dotations à recevoir sur les conventions signées en 2014, soit (37 418 – 7 734 – 1 631 + 17 718)



● **Note 7.2 – résultat des fonds de garantie régionaux au 31 décembre 2014**

Fonds de garantie	Produits financiers	Participation aux plus values et récupérations	Commissions	Charges et provisions contentieuses	Provisions pré-contentieuses	Résultats
REGIONS						
ALSACE	93 907		44 327	-297 243	30 415	-128 594
AQUITAINE	125 969		55 129	-336 333	235 424	80 189
AUVERGNE	155 523		94 033	-315 762	-115 696	-181 903
BASSE NORMANDIE	136 248		89 850	-141 967	-138 022	-53 891
BOURGOGNE	110 239		58 959	-400 855	-164 642	-396 299
BRETAGNE	413 371		216 658	-1 020 520	163 532	-226 959
CENTRE	207 879		94 707	-205 133	400 364	497 817
CHAMPAGNE ARDENNES	110 693		59 503	-341 179	156 748	-14 234
CORSE	321 971		142 416	-311 838	-11 255	141 294
FRANCHE COMTE	184 447		56 667	-168 542	-70 683	1 890
HAUTE NORMANDIE	114 501		57 925	-493 706	86 707	-234 574
ILE DE FRANCE	2 136 536		1 285 309	-5 282 019	-47 370	-1 907 545
LANGUEDOC ROUSSILLON	114 766		35 707	-137 505	-25 632	-12 664
LIMOUSIN	119 006		69 034	-579 005	-108 185	-499 150
LORRAINE	384 587	11 456	130 255	-741 371	201 666	-13 406
MIDI PYRENEES	243 444		136 080	-113 431	293 180	559 273
NORD PAS-DE-CALAIS	390 592		208 340	-1 176 059	-8 047	-585 173
PACA	113 501		30 082	-609 505	210 541	-255 382
PAYS DE LOIRE	289 358		316 002	-1 624 585	-168 165	-1 187 390
PICARDIE	132 352		45 240	-174 490	-82 042	-78 940
POITOU CHARENTE	104 723		45 145	-145 582	-27 905	-23 619
RHÔNE ALPES	396 539		260 082	-1 465 006	127 707	-680 676
DEPARTEMENTS						
BAS RHIN	29 102		564	25 040		54 706
GIRONDE FAC33	29 020		348	4 209		33 577
HAUT RHIN	9 171		496	-9 235		433
MOSELLE	8 399		669	-16 824	5 310	-2 446
PARIS	115 272		46 191	-167 448	7 063	1 078
SARTHE	13 770		1 919	-7 876		7 813
SEINE ET MARNE	4 537		226	47		4 810
ASSURANCE DES FDS REG	792 719					792 719
FIP FRANCHE COMTE	5 831		1 113	-77 806		-70 861
RHÔNE ALPES FRERA	76 026		33 419	-326 905	134 162	-83 298
TOTAL	7 484 001	11 456	3 616 396	-16 658 432	1 085 175	-4 461 403



● **Note 7.3 – situation des fonds de garantie régionaux à l'innovation au 31 décembre 2014**

Fonds de garantie à l'innovation		Solde fonds garant innovation au 31/12/2013	Dotations 2014	Reversement fonds d'assurance en 2014	Résultats 2014	Solde fonds garantie innovation au 31/12/2014	Contentieux à payer	Actifs comptables des fonds de garantie à l'innovation
Limousin	subvention	377 731	300 000		-283 532	394 199		394 199
	PTZI	1 812 531	1 025 000	-51 250	-114 795	2 671 486		2 671 486
	avances remboursables	515 497	400 000	-20 000	-7 145	888 352		888 352
Franche Comte	subvention	3 525 863	1 711 500		-1 865 499	3 371 864		3 371 864
	PTZI	465 112			-127 802	337 310	114 750	452 060
	avances remboursables	3 227 131	509 523	-25 476	-35 246	3 675 931		3 675 931
Paris	subvention	472 773	2 842 000		-1 887 333	1 427 440		1 427 440
	PTZI	237 597	-250 000	12 500	571	668		668
	avances remboursables	3 260 133	1 250 000	-62 500	-548 306	3 899 326	393 874	4 293 200
Pays De Loire	subvention	3 177 502	4 250 000		-3 591 604	3 835 898		3 835 898
	PTZI				0	0		0
	avances remboursables				0	0		0
Franche Comte Doubs	subvention	291 427	100 000		-172 749	218 677		218 677
	PTZI				0	0		0
	avances remboursables	142 508			216	142 724		142 724
Franche Comte Cagb	subvention	325 183	218 529		-250 616	293 097		293 097
	PTZI				0	0		0
	avances remboursables	276 656	50 000	-2 500	-189	323 967		323 967
Franche Comt Haute Saone	subvention	150 433			-50 784	99 650		99 650
	PTZI				0	0		0
	avances remboursables	133 597	100 000	-5 000	-3 956	224 641		224 641
Franche Comte Jura	subvention	103 216	95 573		-46 287	152 502		152 502
	PTZI				0	0		0





	avances remboursables			0	0	0
Franche Comte Agglo Monbeliard	subvention			0	0	0
	PTZI			0	0	0
	avances remboursables	245 916		373	246 290	246 290
Franche Comte Belfort	subvention			0	0	0
	PTZI			0	0	0
	avances remboursables	138 015		-8 557	129 458	129 458
Franche Comte Agglo Belfort	subvention			0	0	0
	PTZI			0	0	0
	avances remboursables	138 021		-8 486	129 535	129 535
Ile De France	subvention	1 673 970	8 942 365	-3 102 133	7 514 202	7 514 202
	PTZI			0	0	0
	avances remboursables	933 316	1 000 000	-50 000	-33 435	1 849 881
Nouvelle Calédonie	subvention	400 000		-4 573	395 427	395 427
	PTZI	190 000		193	190 193	190 193
	avances remboursables	380 000		387	380 387	380 387
Bretagne	subvention	736 571	1 100 000	-1 435 537	401 034	401 034
	PTZI			0	0	0
	avances remboursables			0	0	0
Lorraine	subvention	402 397	600 000	-334 215	668 182	668 182
	PTZI	1 180 947	1 700 000	-85 000	-243 113	2 552 834
	avances remboursables	1 184 656	1 700 000	-85 000	-274 171	2 525 485
Alsace	subvention			0	0	0
	PTZI	864 784	1 120 000	-56 000	-61 872	1 866 912
	avances remboursables	1 475 682	1 809 789	-90 489	-197 432	2 997 550
Haute Normandie	subvention		220 000	-137 142	82 858	82 858
	PTZI		475 000	-23 750	-20 298	430 952

Languedoc Roussillon	avances remboursables	475 000	-23 750	-49 901	401 349	401 349		
	subvention	636 211		-408 428	227 783	227 783		
	PTZI	2 875 541	-143 777	-143 862	2 587 902	2 587 902		
	avances remboursables	1 650 361	-82 518	-114 954	1 452 889	1 452 889		
Champagne Ardennes	subvention	50 000		5	50 005	50 005		
	PTZI	200 000	-10 000	17	190 017	190 017		
	avances remboursables	250 000	-12 500	22	237 522	237 522		
		28 439 164	37 406 392	-817 011	-15 562 166	49 466 380	508 624	49 975 004
TOTAL BILAN		385 632 917			447 969 569			524 470 880

● Note 8 – Provisions pour risques et charges

(En €)	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Récupérations et ajustements	Solde Au 31/12/2014
Provision pour risques	72 021 936	31 763 980	12 660 676	14 832 750	76 292 490

● Note 9 - Capitaux propres

(En €)	31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Augmentations de capital	Autres	31/12/2014
Capital social	4 800 000				4 800 000 (1)
Réserve légale	472 937	7 063			480 000
Autres réserves	8 720 000	1 730 000			10 450 000
Primes d'émission	612 417				612 417
Report nouveau à	4 566	- 3 557			1009
Total	14 609 920	1 733 506	0	0	16 343 426

(1) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 €.

(En €)	31/12/2014
Résultat de l'exercice 1 733 506	1 653 871
Total des capitaux propres 16 343 426	17 997 297

La répartition du capital est la suivante :

	31/12/2014
Bpifrance Financement	98,99%
CMGM	1,00%
Autres	0,01%



● **Note 10 - Engagements hors bilan des Fonds de Garantie en € (situation au 31 décembre 2014)**

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par Bpifrance Régions au 31 décembre 2014. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 93 millions €.

FONDS	ENCOURS SAINS	ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS DOUTEUX (PRE-CONTENTIEUX) (1)	TOTAL
REGIONS				
ALSACE	6 742 390	1 991 845	165 072	8 899 307
AQUITAINE	9 402 926	1 872 210	140 379	11 415 516
AUVERGNE	14 280 804	2 022 484	109 313	16 412 601
BASSE NORMANDIE	19 332 230	676 856	458 123	20 467 209
BOURGOGNE	10 676 462	1 360 522	336 578	12 373 562
BRETAGNE	39 778 878	4 382 610	830 669	44 992 156
CENTRE	18 170 659	2 192 210	313 367	20 676 237
CHAMPAGNE ARDENNES	10 615 434	1 477 674	199 190	12 292 298
CORSE	25 018 134	1 561 107	328 088	26 907 329
FRANCHE COMTE	8 935 027	2 889 111	271 571	12 095 709
HAUTE NORMANDIE	8 837 265	1 733 832	73 236	10 644 333
ILE DE FRANCE	242 736 060	21 982 820	5 619 569	270 338 450
LANGUEDOC ROUSSILLON	6 027 057	1 440 711	92 121	7 559 889
LIMOUSIN	14 144 766	2 030 640	585 674	16 761 080
LORRAINE	24 219 808	5 943 439	470 817	30 634 064
MIDI PYRENEES	27 036 391	1 576 842	541 227	29 154 460
NORD PAS-DE-CALAIS	34 687 501	6 067 689	1 444 539	42 199 729
PACA	4 394 059	1 143 059	21 000	5 558 118
PAYS DE LOIRE	57 454 208	4 427 794	1 306 565	63 188 568
PICARDIE	6 250 093	1 012 960	281 295	7 544 348
POITOU CHARENTE	6 829 952	1 161 974	330 470	8 322 396
RHÔNE ALPES	42 241 996	4 962 826	1 088 641	48 293 463
DEPARTEMENTS				
BAS RHIN	59 213	345 789		405 002
GIRONDE FAC33	47 366	97 360		144 726
HAUT RHIN	46 551	305 402		351 953
MOSELLE	49 211	194 526	7 754	251 491
PARIS	8 197 536	1 486 596	82 805	9 766 937
SARTHE	265 611	40 979		306 590
SEINE ET MARNE	23 335	42 907		66 242
FIP FRANCHE COMTE	259 321			259 321
REGION RHONE ALPES	449 950			449 950
FIP POITOU CHARENTE	223 324		70 015	293 339
RHÔNE ALPES FRERA	3 194 508	1 482 744	545 487	5 222 739
FRGI	42 379 850	567 604		42 947 455
TOTAL	693 007 877	78 475 125	15 713 565	787 196 568

(1)

(1) Dont 191 340 746 d'engagements donnés à Bpifrance Financement





- Ventilation des engagements hors bilan par type de contrepartie**

(En €)	Total	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres
Engagement de garantie	693 007 877	693 007 877				
Engagement de garantie douteux compromis	78 475 125	78 475 125				

- Ventilation des engagements hors bilan par secteur d'activité**

(En €)	Total	Industries	Commerce	Tourisme	BTP	Services
Engagement de garantie	693 007 877	123 830 545	92 429 683	55 976 013	23 372 810	397 398 826
Engagement de garantie douteux compromis	78 475 125	18 245 520	12 430 851	5 991 965	5 679 745	36 127 045

- Note 11 - Intérêts et produits assimilés**

(En €)	2014	2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	828 867	820 690
Sur opérations avec la clientèle	3 616 914	3 391 425
Sur opérations sur titres	146 017	33 436
Total	4 591 798	4 245 551

- Note 12 - Charges générales d'exploitation**

	2014	2013
Convention de prestations de services avec OSEO	1 907 670	1 613 833
Autres frais administratifs	275 531	56 034
Total	2 183 201	1 669 868

- Note 13 – Rémunérations des mandataires sociaux**

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.





● **Note 14 –**

	31/12/2014		
Activité de Garantie - (en €)	Actif	Passif	Hors-Bilan
	Disponibilités	Comptes transitoires	
Lorraine Forêt Bois	2 291 964	2 291 964	223 698
Pyrénées Atlantiques	1 899 557	1 899 557	2 036 579
Midi Pyrénées - Tempête Bois	66 766	66 766	
PACA	138 200	138 200	
Lorraine Garantie - Immo	586 619	586 619	
Lorraine Garantie - Relais Loyers	107 329	107 329	
TOTAL	5 090 435	5 090 435	2 260 277



9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes sociaux



KPMG S.A.
Siège social
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
France

Bpifrance Régions S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014
Bpifrance Régions S.A.
27-31, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons-Alfort
Ce rapport contient 24 pages
Référence : MCJ-152-42



KPMG S.A.
Siège social
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex
France

Bpifrance Régions S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94700 Maisons-Alfort
Capital social : € 4 800 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bpifrance Régions S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et principes comptables

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

- Valorisation des titres et instruments financiers :

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note I de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Bpifrance Régions S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels
28 avril 2015*

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 28 avril 2015

KPMG S.A.



Marie-Christine Jolys
Associée

Mazars



Virginie Chauvin
Associée

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE

Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2014

(En €)

ACTIF	NOT E	31/12/2014	31/12/2013
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	1	184 421 091	157 962 191
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.1	79 375 002	98 650 270
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1	260 487 272	208 922 502
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			
LOCATION SIMPLE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000	4 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ			
ACTIONS PROPRES			
AUTRES ACTIFS	3	35 476 656	25 542 700
COMPTES DE RÉGULARISATION	4	27 897	38 381
TOTAL DE L'ACTIF		559 791 918	491 120 045

Bilan au 31 décembre 2014

(En €)			
PASSIF	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2.2	1 365 702	1 021 438
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTELE			
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
AUTRES PASSIFS	5	1 567 085	5 191 581
COMPTES DE RÉGULARISATION	6	14 599 777	10 008 748
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	76 292 490	72 021 936
DETTES SUBORDONNÉES			
FONDS DE GARANTIE	7	447 969 567	385 632 916
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	9	17 997 297	16 343 425
- CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
- PRIMES D'ÉMISSION		612 417	612 417
- RÉSERVES		10 930 000	9 192 937
- ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
- REPORT A NOUVEAU (+/-)		1009	4 566
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		1 653 871	1 733 506
TOTAL DU PASSIF		559 791 918	491 120 045

Hors bilan au 31 décembre 2014

(En €)

HORS-BILAN	note	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	10	787 196 568	727 821 846
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

Compte de résultat au 31 décembre 2014

(En €)	note	31/12/2014	31/12/2013
+ Intérêts et produits assimilés	11	4 591 798	4 245 551
- Intérêts et charges assimilées			
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions produits		0	0
- Commissions charges			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		83 840	41 412
- Autres charges d'exploitation bancaire		8 160	11 623
PRODUIT NET BANCAIRE		4 667 478	4 275 341
- Charges générales d'exploitation	12	2 183 201	1 669 868
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles			
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 484 277	2 605 473
+/- Coût du risque			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 484 277	2 605 473
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		2 484 277	2 605 473
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices		830 406	671 567
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET		1 653 871	1 733 506

Annexe aux comptes

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) n° 91-01 modifié et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2000-03 modifié.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire publié au Journal Officiel le 31 décembre 2014 sera applicable à compter du 1er janvier 2015.

Les comptes de Bpifrance Régions sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes de Bpifrance Financement.

• Règles de présentation et d'évaluation

• PRESENTATION DES COMPTES

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions,
- l'activité fiscalisée de Bpifrance Régions présentée selon les normes du CRC 2000-03 qui ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation se caractérise principalement par l'insertion dans le format du compte de résultat de cinq soldes intermédiaires de gestion obligatoires.

• PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'EVALUATION DU PORTEFEUILLE

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié.

Evaluation des titres de placement :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêt des comptes, ils sont évalués à leur prix de marché s'ils sont cotés et sur la base de la quote-part de situation nette s'ils ne sont pas cotés. Si ce prix est inférieur à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

• Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent entre :

- Immobilisations incorporelles : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties dès leur mise en exploitation sur une durée économique de 5 ans.

- Immobilisations corporelles

Bpifrance Régions ne détient aucune immobilisation corporelle.

• PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES OPERATIONS GENERATRICES D'UN RISQUE DE CREDIT

- Principe de ventilation des encours selon l'application du CRC 2002-03

Les engagements hors bilan donnés sont présentés selon l'application du CRC 2002-03 relatif à la ventilation des encours sains, des encours restructurés, des encours douteux et encours douteux compromis. L'activité de Bpifrance Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon l'information en possession de Bpifrance Régions et en particulier celle communiquée par les banques.

Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informée de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.

Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informée par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours restructurés ne sont pas identifiés dans les encours hors bilan car ; d'une part les banques ne communiquent pas les informations permettant d'apprécier si la restructuration est hors ou dans le marché et ; d'autre part les restructurations n'affectent pas le résultat de Bpifrance Régions.

- Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. Bpifrance Régions l'indemnise au terme de ce processus, en y intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance que la banque a sur elle et sur la durée du portage.

Provisions sur encours de Bpifrance Régions

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie de Bpifrance Régions. Le risque d'appel en garantie de Bpifrance Régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnifiés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

- Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré selon l'application du CRC 2002-03

L'actualisation des pertes provisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décalassements à venir pour les sinistres connus.

- Comptabilisation des commissions reçues selon l'application du CRC 2009-03

L'application du règlement 2009-03 du CRC, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, n'a pas d'incidence sur les comptes de Bpifrance Régions compte tenu de la nature de son activité.

• FONDS DE GARANTIE

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, l'Etat met à la disposition de Bpifrance Financement des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part.

Les ressources accordées par l'Etat figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes, charges et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- au hors-bilan, les garanties données (cf. note 10),
- au passif, les fonds de garantie (cf. note 7).

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses, subventions décaissées).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 7.2 et 7.4, ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Financement des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est regroupé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Fonds de garantie ».

• PRINCIPE DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

• ENGAGEMENTS SOCIAUX

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société Bpifrance Régions n'emploie pas de personnel.

• Note 1 - Portefeuille titres

11 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2014

(En €)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2013	157 962 191	208 922 502	0
Entrées et autres mouvements (1)	27 723 589	219 553 073	0
Sorties	- 2 000 000	- 167 800 000	0
Variation des créances rattachées	735 311	- 188 302	0
Montant brut au 31/12/2014	184 421 091	260 487 273	
Dépréciations cumulées au 31/12/2014 (2)	0	0	0
Montant net au 31/12/2014	184 421 091	260 487 273	0

(1) Amortissement des surcoûts/décoûts

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie s'élevaient à 426 088 956

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2014

(En millions €)	0 < 3 m	3 m < 0 5 - 1 an	1 an < 0 5 5 ans	0 > 5 ans	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	2 044 259	22 075 058	157 508 724	2 793 060	184 421 091
Obligations et autres titres à revenu fixe	68 999 203	81 450 910	97 100 305	9 843 897	3 093 158	260 487 273
	68 999 203	83 495 169	119 175 363	167 352 421	5 886 208	444 908 364
		439 022 156				

a. Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

	2014						2013
(En millions €)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		Total	Total
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	184 421 091	171 344 403	89 142 870	0	0	444 908 364	366 884 693
Total	184 421 091	260 487 273		0		444 908 364	366 884 693

13 Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses) au 31 décembre 2014

(En €)

Global	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	444 908 364	473 902 103	28 993 739		

(*) Les titres du portefeuille d'investissement, principalement des OAT, participent à la gestion globale des positions de liquidité et de taux d'intérêt de l'établissement avec un objectif général de couverture des risques.

Ils permettent notamment de satisfaire les besoins de titres résultant du processus de sécurisation des opérations interbancaires et des systèmes d'échange.

(En €)

Fonds Propres	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	18 819 406	19 417 278	597 870		

(En €)

Financ. Garanties	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	0	0	0	0	0
Titres d'investissement (*)	426 088 958	454 484 827	28 395 869		

• Note 2 - Créances sur les établissements de crédit (actif)

Créances sur les établissements de crédit (actif - en €)	31.12.2014	31.12.2013
A vue	79 375 002	98 650 270
Total	79 375 002	98 650 270

• Note 2.2 - Créances sur les établissements de crédit (passif)

Créances sur les établissements de crédit (passif - en €)	31.12.2014	31.12.2013
A vue	1 365 702	1 021 438
Total	1 365 702	1 021 438

• **Note 3 – Autres actifs**

(En €)

Autres actifs	31.12.2014	31.12.2013
Fonds en gestion pour compte de tiers		5 120 999 ²
Etat – Dotations à recevoir sur fonds de garantie	35 309 100	20 370 079
Fonds de garantie des dépôts	40 000	34 840
Clients commissions	70 017	0 ³
Impôts et taxes	57 539	16 982
Total	35 476 656	25 542 700

• **Note 4 – Comptes de régularisation – Actif**

(En €)

Comptes de régularisation "Actif"	2014	2013
Commissions à recevoir (Cut-Off) :		
- sur fonds propres	9 067	11 993
- sur fonds de garantie	9 066	11 992
Produits à recevoir sur fonds en gestion pour compte de tiers	9 764	14 396
Inter-établissement	0	
Total	27 897	38 381

• **Note 5 – Autres passifs**

(En €)

Autres passifs	2014	2013
Fonds en gestion pour compte de tiers		5 120 999 ⁽¹⁾
Impôts et taxes	0	43 065
Créditeurs divers (1)	8 579	27 527
Etat – dotation à restituer sur fonds de garantie	1 558 506	
Total	1 567 085	5 191 591

²En 2013 les Fonds en Gestion pour compte de tiers figuraient au bilan dans la rubrique Autres Actifs et Autres Passifs pour un montant de 5 120 999

³Le solde des comptes clients était créditeur en 2013 suite à la rupture de l'ATBULM, les régularisations 2014 ont corrigé les créances.

• **Note 6 – Comptes de régularisation – Passif**

(En €)

Comptes de régularisation " Passif "	2014	2013
Charges d'exploitation à payer	253 853	288 876
Commissions constatées d'avance (Cut-off) :		
- sur fonds propres	686 391	575 209
- sur fonds de garantie	686 257	575 100
Commissions perçues d'avance (commissions uniques et uniques simplifiées)	12 973 176	9 472 369
Total	14 599 777	10 928 748⁴

⁴ Dont 3 406 438 avec Bpifrance Financement (inter-co)

• Note 7 – situation comptable des fonds de garantie régionaux (En €)

Fonds de garantie	Solde des fonds de garantie au 31/12/2013	DOTATIONS 2014	Résultats 2014	Solde des fonds de garantie au 31/12/2014	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
RÉGIONS						
ALSACE	3 617 709	476 000	-128 554	3 965 155	1 803 022	5 768 138
AQUITAINE	5 501 008		50 169	5 551 197	1 670 626	7 251 823
AUVERGNE	7 113 822	1 120 000	-181 903	8 052 019	1 869 595	9 941 614
BASSE NORMANDIE	7 140 812	420 000	-53 891	7 506 920	805 954	8 313 874
BOURGOGNE	5 176 935		-396 289	4 780 637	1 465 139	6 245 776
BRETAGNE	19 821 252	2 000 000	-226 959	21 394 293	4 113 335	25 507 628
CENTRE	9 331 713	-275 481	497 817	9 554 049	2 108 893	11 663 942
CHAMPAGNE ARDENNES	4 983 948	82 171	-14 234	5 031 885	1 383 145	6 415 030
CORSE	17 069 881		141 294	17 211 175	1 462 711	18 673 887
FRANCHE COMTE	7 812 552	43 795	1 890	7 858 237	2 649 198	10 507 435
HAUTE NORMANDIE	5 220 305	1 190 000	-234 574	6 175 731	1 541 106	7 716 836
ILE DE FRANCE	91 061 455	16 190 500	-1 907 545	105 344 410	21 613 165	126 957 575
LANGUEDOC ROUSSILLON	5 261 391		-12 664	5 248 728	1 281 150	6 529 877
LIMOUSIN	5 237 955	500 000	-499 150	5 238 805	2 120 741	7 359 547
LORRAINE	18 416 359	-2 356 843	-13 406	16 046 109	6 108 111	22 154 220
MIDI PYRENEES	10 810 660	2 043 352	559 273	13 213 285	1 693 811	14 907 096
NORD PAS-DE-CALAIS	17 478 671	2 000 000	-585 173	18 893 498	5 955 538	24 849 036
PACA	4 657 550	2 970 000	-255 382	7 272 169	940 276	8 212 445
PAYS DE LOIRE	22 798 749	15 000 000	-1 187 390	36 611 359	4 693 917	41 205 276
PICARDIE	6 737 044		-78 940	6 658 104	985 877	7 644 001
POITOU CHARENTE	4 903 733		-23 519	4 880 114	1 185 534	6 075 648
RHÔNE ALPES	23 231 357	3 404 762	-660 678	22 955 443	4 941 022	27 896 465
DEPARTEMENTS						
BAS RHIN	1 316 336		54 706	1 370 042	295 726	1 665 767
GIRONDE FAC33	1 633 797	-1 631 415	33 577	35 959	83 966	119 915
HAUT RHIN	241 264		433	241 697	271 588	513 285
MOSELLE	300 718		-2 446	298 272	189 631	487 904
PARIS	5 368 190	476 000	1 078	5 845 269	1 278 793	7 125 062
SARTHE	741 593		7 813	749 406	34 418	783 823
SEINE ET MARNE	222 281		4 810	227 101	35 639	262 740
ASSURANCE DES FDS REG.	44 282 071	2 117 999	792 719	47 192 789	0	47 192 789
FIP FRANCHE COMTE	356 982		-70 861	296 121	0	296 121
RHÔNE ALPES FRERA	2 868 361		-83 298	2 773 063	1 457 070	4 230 122
TOTAL	357 193 753	-45 770 840	-4 461 403	398 503 189	75 952 607	474 855 876

(1) Le montant des dotations 2014 (45 771 K€) correspond aux dotations effectivement reçues en 2014, minorées des dotations à recevoir des années antérieures et des remboursements ou annulations de 2014, majorées des dotations à recevoir sur les conventions signées en 2014, soit (37 418 + 7 734 - 1 631 + 17 718)

• Note 7.2 – résultat des fonds de garantie régionaux au 31 décembre 2014

Fonds de garantie	Produits financiers	Participation aux plus values et récupérations	Commissions	Charges et provisions sentimentales	Provisions pré-sentimentales	Résultats
RÉGIONS						
ALSACE	93 907		44 327	-297 243	30 415	-128 594
AQUITAINE	125 969		55 129	-336 333	235 424	80 189
AUVERGNE	155 523		94 033	-315 762	-115 696	-161 903
BASSE NORMANDIE	136 248		89 850	-141 957	-138 022	-53 891
BOURGOGNE	110 239		58 969	-400 855	-164 642	-389 299
BRETAGNE	413 371		216 658	-1 020 520	153 532	-225 959
CENTRE	207 879		94 707	-205 133	400 364	497 817
CHAMPAGNE ARDENNES	110 693		59 503	-341 179	155 748	-14 234
CORSE	321 971		142 416	-311 838	-11 255	141 294
FRANCHE COMTE	184 447		55 667	-166 542	-70 683	1 890
HAUTE NORMANDIE	114 501		57 925	-493 706	86 707	-234 574
ILE DE FRANCE	2 136 536		1 285 309	-5 262 019	-47 370	-1 907 545
LANGUEDOC ROUSSILLON	114 766		35 707	-137 505	-25 532	-12 664
LOMOUSIN	119 005		69 034	-579 005	-105 185	-499 150
LORRAINE	384 587	11 456	130 255	-741 371	201 656	-13 406
MIDI PYRENEES	243 444		135 080	-113 431	293 180	559 273
NORD PAS-DE-CALAIS	390 592		208 340	-1 176 059	-8 047	-565 173
PACA	113 501		30 082	-609 505	210 541	-255 382
PAYS DE LOIRE	289 358		316 002	-1 624 585	-168 165	-1 187 390
PICARDIE	132 352		45 240	-174 490	-82 042	-78 940
POITOU CHARENTE	104 723		45 145	-145 582	-27 905	-23 819
RHÔNE ALPES	396 539		260 082	-1 465 005	127 707	-680 676
DEPARTEMENTS						
BAS RHIN	29 102		564	25 040		54 706
GIRONDE FAC33	29 020		348	4 209		33 577
HAUT RHIN	9 171		495	-9 235		433
MOSELLE	8 399		669	-16 824	5 310	-2 446
PARIS	115 272		45 191	-167 448	7 063	1 076
SARTHE	13 770		1 919	-7 876		7 813
SEINE ET MARNE	4 537		228	47		4 810
ASSURANCE DES FDS REG	782 719					782 719
FIP FRANCHE COMTE	5 831		1 113	-77 806		-70 861
RHÔNE ALPES FRERA	75 025		33 419	-326 905	134 162	-83 298
TOTAL	7 484 021	11 456	3 216 396	-16 658 432	1 085 175	-4 461 403

Table 7.3 – situation des fonds de garantie régionaux à l'innovation au 31 décembre 2014

Fonds de garantie / Innovation	Solde fonds garant Innovation au 31/12/2013	Dotations 2014	Revenement fonds d'assurance en 2014	Résultats 2014	Solde fonds garantie Innovation au 31/12/2014	Contenu à payer	Actifs comptables des fonds de garantie à l'innovation
Lionnais	subvention	377 731	300 000	-283 532	394 199		394 199
	PTZ	1 812 531	1 625 000	-51 250	2 071 486		2 071 486
	avances remboursables	515 487	400 000	-20 000	886 252		886 252
Franche Comté	subvention	3 525 863	1 711 609	-1 865 499	3 371 854		3 371 854
	PTZ	495 112		-127 832	337 280	114 750	452 030
	avances remboursables	3 727 131	500 523	-25 476	3 876 831		3 876 831
Paris	subvention	472 773	2 842 000	-1 887 333	1 427 440		1 427 440
	PTZ	237 597	-250 000	571	668		668
	avances remboursables	3 766 133	1 250 000	-548 336	3 859 326	303 874	4 203 200
Pays De Loire	subvention	3 177 502	4 250 000	-3 591 604	3 835 898		3 835 898
	PTZ			0	0	0	0
	avances remboursables			0	0	0	0
Franche Comté Deuts	subvention	291 427	900 000	-172 749	218 677		218 677
	PTZ			0	0	0	0
	avances remboursables	142 558		216	142 734		142 734
Franche Comté Cagb	subvention	325 183	218 529	-250 016	293 697		293 697
	PTZ			0	0	0	0
	avances remboursables	276 856	50 000	-2 500	323 967		323 967
Franche Comté Haute Saône	subvention	160 433		-50 794	99 650		99 650
	PTZ			0	0	0	0
	avances remboursables	130 597	100 000	-5 000	224 641		224 641
Franche Comté Jura	subvention	103 216	95 573	-48 287	150 502		150 502
	PTZ			0	0	0	0

Franche Comté Agglo Montbéliard	avances remboursables		0	0	0
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Franche Comté Belfort	avances remboursables	245 916	373	246 290	246 290
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Franche Comté Agglo Belfort	avances remboursables	138 615	-8 637	129 978	129 978
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Île De France	avances remboursables	138 621	-8 495	129 535	129 535
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	1 673 970	-2 102 133	7 514 202	7 514 202
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	503 318	-33 435	1 846 861	1 846 861
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	400 600	-4 573	395 427	395 427
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	190 600	193	380 163	380 163
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	500 600	387	380 367	380 367
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	736 571	-1 435 537	401 034	401 034
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables		0	0	0
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	402 367	-334 215	668 162	668 162
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	1 160 947	-243 113	2 532 824	2 532 824
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	1 184 656	-274 171	2 525 485	2 525 485
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	664 194	-61 872	1 665 912	1 665 912
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	1 475 682	-197 432	2 997 550	2 997 550
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	220 000	-137 142	82 858	82 858
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0
Normandie Calvados	avances remboursables	475 000	-23 750	430 952	430 952
	subvention		0	0	0
	PTZ		0	0	0

	avances remboursables	475 565	-23 150	-48 801	401 549	451 349
	subvention	530 211		-408 428	227 703	227 703
Languesdoc Roussillon	P72/	2 875 541	-143 777	-143 802	2 587 962	2 537 902
	avances remboursables	1 650 361	-82 558	-114 934	1 452 869	1 452 869
	subvention	50 000		5	50 000	50 000
Champagne Ardennes	P72/	200 000	-10 000	17	190 017	190 017
	avances remboursables	250 000	-12 500	22	237 522	237 522
		28 439 454	37 408 382	-817 011	49 488 360	49 875 804
TOTAL BILAN		385 532 917			447 969 569	534 470 980

• **Note 8 – Provisions pour risques et charges**

(En €)	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises	Récupérations et ajustements	Solde Au 31/12/2014
Provision pour risques	72 021 555	-31 763 980	12 660 676	14 832 750	70 292 490

• **Note 9 – Capitaux propres**

(En €)	31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Augmentations de capital	Autres	31/12/2014
Capital social	4 800 000				4 800 000 (1)
Réserve légale	472 937	7 063			480 000
Autres réserves	8 720 000	1 730 000			10 450 000
Primes d'émission	612 417				612 417
Report nouveau	4 566	- 3 557			1009
Total	14 609 920	1 733 506	0	0	16 343 426

(1) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 €.

(En €)	31/12/2014
Résultat de l'exercice	1 733 506
Total des capitaux propres	17 887 237

La répartition du capital est la suivante :

	31/12/2014
Bpifrance Financement	98,99%
CMGM	1,00%
Autres	0,01%

• Note 10 - Engagements hors bilan des Fonds de Garantie en € (situation au 31 décembre 2014)

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par Bpifrance Régions au 31 décembre 2014. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les porteurs bancaires s'élève à 93 millions €.

FONDS	ENCOURS SAINS	ENCOURS DOUTEUX COMPLEXES	ENCOURS DOUTEUX (PRE-CURIEUX) (1)	TOTAL
REGIONS				
ALSACE	6 742 390	1 991 845	185 072	8 809 307
AQUITAINE	9 402 826	1 872 210	140 379	11 415 516
AUVERGNE	14 280 804	2 022 484	109 313	16 412 601
BASSE NORMANDIE	19 332 230	676 856	458 123	20 467 209
BOURGOGNE	10 676 482	1 360 522	338 578	12 375 582
BRETAGNE	39 778 878	4 382 610	830 688	44 992 166
CENTRE	18 170 659	2 192 210	313 367	20 676 237
CHAMPAGNE ARDENNES	10 616 434	1 477 674	169 190	12 262 298
CORSE	25 018 134	1 551 107	328 088	26 907 329
FRANCHE COMTE	8 835 027	2 889 111	271 571	12 095 709
HAUTE NORMANDIE	8 837 265	1 733 832	73 236	10 644 333
ILE DE FRANCE	242 735 060	21 982 820	5 619 589	270 338 450
LANGUEDOC ROUSSILLON	6 027 067	1 440 711	92 121	7 559 899
LIMOUSIN	14 144 768	2 030 640	585 574	16 761 082
LORRAINE	24 219 808	5 943 439	470 817	30 634 064
MIDI PYRENEES	27 036 391	1 576 842	541 227	29 154 460
NORD PAS-DE-CALAIS	34 687 501	6 067 659	1 444 539	42 199 729
PACA	4 394 059	1 143 059	21 000	5 558 118
PAYS DE LOIRE	57 454 208	4 427 794	1 306 565	63 188 568
PICARDIE	6 250 093	1 012 969	281 295	7 544 348
POITOU CHARENTE	6 829 952	1 161 974	330 470	8 322 396
RHÔNE ALPES	42 241 596	4 962 526	1 088 641	48 293 663
DEPARTEMENTS				
BAS RHIN	56 213	345 789		409 002
GIRONDE FAC33	47 366	97 360		144 726
HAUT RHIN	48 551	305 402		351 953
MOSELLE	49 211	194 526	7 754	251 491
PARIS	8 197 536	1 486 596	62 805	9 766 937
SARTHE	265 611	40 979		306 590
SEINE ET MARNE	23 335	42 907		66 242
FIP FRANCHE COMTE	259 321			259 321
REGION RHONE ALPES	449 950			449 950
FIP POITOU CHARENTE	223 324		70 015	293 339
RHÔNE ALPES FRERA	3 194 508	1 482 744	545 487	5 222 739
FRQI	42 379 850	587 604		42 947 455
TOTAL	693 007 877	78 475 125	15 713 565	787 196 568

(1)

(1) Dont 191 340 746 d'engagements donnés à Bpifrance Financement

• Ventilation des engagements hors bilan par type de contrepartie

(En €)	Total	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Associations	Particuliers	Autres
Engagement de garantie	693 007 877	693 007 877				
Engagement de garantie douze mois compromis	78 475 125	78 475 125				

• Ventilation des engagements hors bilan par secteur d'activité

(En €)	Total	Industries	Commerce	Tourisme	BTP	Services
Engagement de garantie	693 007 877	153 835 645	92 429 683	55 978 013	23 372 810	307 395 826
Engagement de garantie douze mois compromis	78 475 125	18 245 520	12 430 851	5 991 966	5 679 745	36 127 045

• Note 11 - Intérêts et produits assimilés

(En €)	2014	2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	828 867	820 660
Sur opérations avec la clientèle	3 616 914	3 391 425
Sur opérations sur titres	146 017	33 436
Total	4 591 798	4 245 551

• Note 12 - Charges générales d'exploitation

	2014	2013
Convention de prestations de services avec OSEO	1 907 670	1 613 833
Autres frais administratifs	275 631	56 034
Total	2 183 301	1 669 868

• Note 13 - Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

• **Note 14 –**

	31/12/2014		
Activité de Garantie - (en €)	Actif	Passif	Hors-Bilan
	Disponibilités	Comptes transitoires	
Lorraine Forêt Bois	2 291 964	2 291 964	223 698
Pyrénées Atlantiques	1 899 557	1 899 557	2 036 579
Midi Pyrénées - Tempête Bois	66 766	66 766	
PACA	138 200	138 200	
Lorraine Garantie - Immo	586 619	586 619	
Lorraine Garantie - Relais Loyers	107 329	107 329	
TOTAL	5 090 435	5 090 435	2 260 277

9.2. Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Bpifrance Régions

Société anonyme au capital de 4 800 000 €
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
RCS : CRETEIL B319 997 466

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de prestations intragroupe entre l'EPIC BPI-Groupe, Bpifrance Financement, Bpifrance Régions, AUXI FINANCES, SCI Bpifrance

Cette convention, qui a été signée le 17 mars 2008, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupe entre les différentes entités signataires.

Les effets financiers attachés à cette convention cadre et relatifs à Bpifrance Régions pour l'exercice 2014 sont présentés dans le paragraphe 2) ci-dessous.

2) Avenant n°1 à la convention de prestations de services entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

Autorisé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2011 et signé le 30 mars 2011, cet avenant a pour but de déterminer de nouvelles conditions de rémunération des prestations de services rendues par Bpifrance Financement, tenant compte de l'évolution de la société et du volume d'opérations gérées.

Les charges comptabilisées dans les comptes clos au 31 décembre 2014 au titre de ces prestations s'élève à 1 907 670,00 euros TTC.

3) Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

Autorisée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 et signée le même jour, cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des différentes prestations réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions dans le cadre de la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI).

Les frais de gestion comptabilisés dans les comptes clos au 31 décembre 2014 au titre des prestations de services pour la mise en place des FRGI s'élèvent à 2 059 495,46 euros TTC.

4) Convention avec Bpifrance Financement relative au fonds FEDER

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004 a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2014.

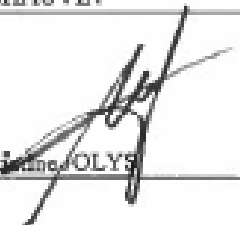
Fait à Paris la Défense, le 28 avril 2015

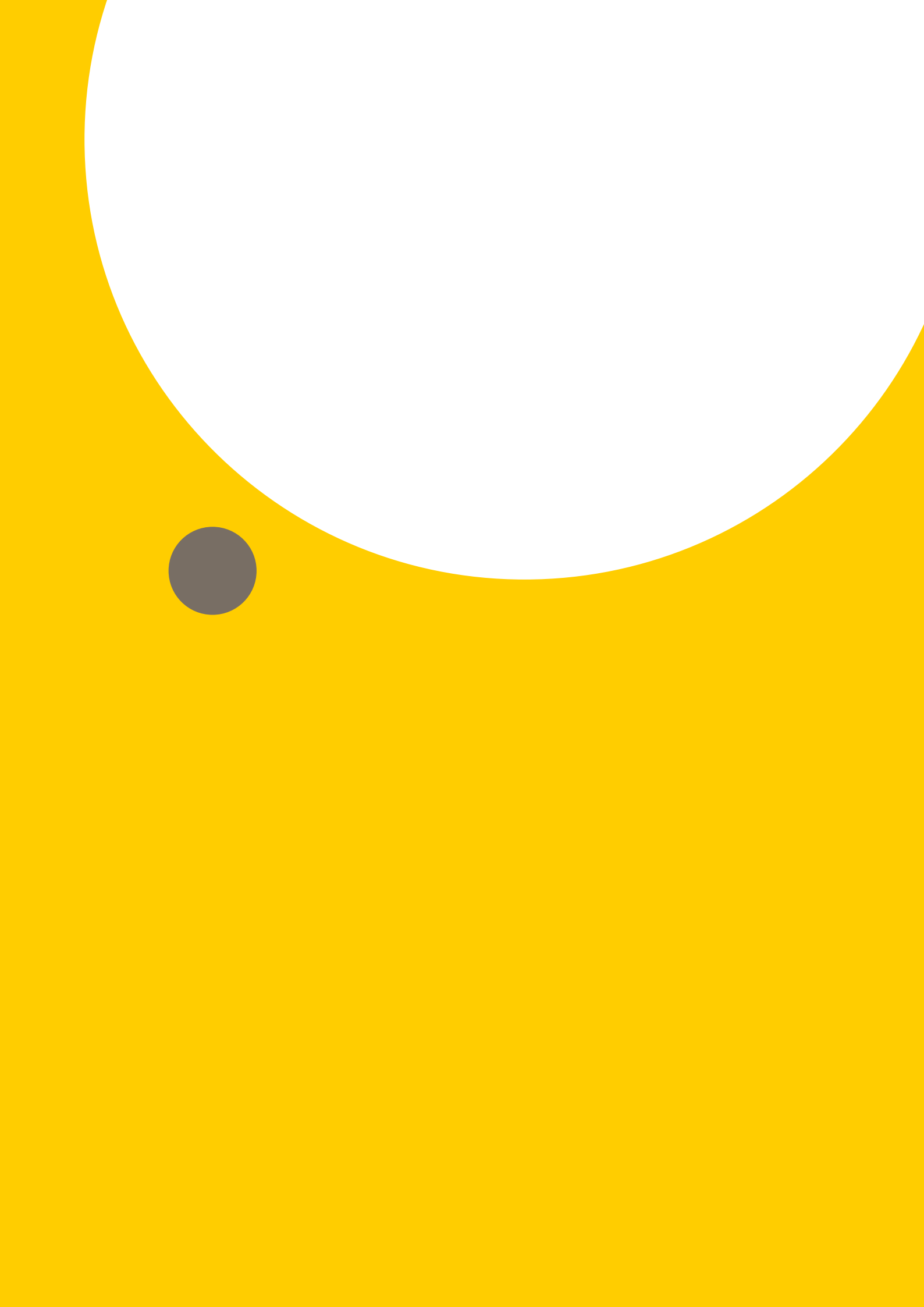
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS


Virginie CHAUVIN

KPMG S.A.


Marie-Christine OLYS





Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort cedex

Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

Bpifrance Régions

S.A. à Conseil d'Administration

au capital de 4 800 000 €

319 997 466 RCS Créteil